



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Batiments d'elevage

Question écrite n° 44049

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le gel des aides aux batiments d'elevage en zone de montagne, en Franche-Comte, et plus particulierement dans le Jura. Ces aides a l'investissement, destinees a compenser les investissements plus eleves des exploitations d'elevage situees en montagne pour s'adapter aux rigueurs climatiques, sont necessaires. Elles profitent directement aux petites entreprises artisanales de materiel et de travaux et constituent, avec l'ISM, la base du maintien d'une occupation agricole en milieu rural et en montagne. Alors que certains secteurs du massif du Jura sont en forte deprise agricole, la justification de ces aides est plus que jamais d'actualite. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il compte prendre pour perenniser le principe du dispositif existant, indispensable a la creation, l'installation, la modernisation des exploitations d'elevage viables en montagne.

Texte de la réponse

L'aide aux batiments d'elevage n'a malheureusement pas ete retenue dans les contrats de plan des regions Franche-Comte et Rhone-Alpes, comme dans plusieurs autres regions. Conscient des difficultes de financement de ces investissements, le Gouvernement a decide en juin un effort exceptionnel en doublant les credits inscrits dans la loi de finances 1996 pour ces actions, ce qui correspond a 50 millions de francs supplementaires. Dans ce cadre et une fois les virements de credits operes par loi de finances rectificative, la dotation sera repartie entre les regions. Les prefets de region ont eu connaissance de l'enveloppe qui leur serait deleguee. Par ailleurs il y a lieu de preciser que la mesure de gel des credits intervenue en debut d'annee ayant ete levee, l'integralite des autorisations de programme de la ligne budgetaire a ete deleguee.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44049

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5470

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6154